



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
mairie@livilliers.fr

Commune de Livilliers

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

M^{me} Cécile CARTON
M^{me} Brigitte DUCHÊNE
M^{me} Catherine FARGE
M^{me} Claire JARRAUD
M^{me} Dominique MORIN
M^{me} Marion WALTER
M. Jean ABONDANCE
M. François DANCONNIER
M. Frédéric JARRAUD
M. Franck MORIN
M. Philippe WIDERKHER

Le 7 février 2025

Cher(e) Collègue

J'ai l'honneur de vous inviter à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie, en fonction des règles de sécurité à respecter :

LE JEUDI 13 FEVRIER 2025 A 20 HEURES 30

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal

N° 1/2025 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025, pour l'installation de 4 caméras

N° 2/2025 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'installation de 4 caméras

ORDRE DU JOUR :

1/ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION (délibération)

2/ CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) DE LA CCSI (délibération) + convention

3/ ACHAT TERRAIN (SAFER/CHARDON) (délibération)

4/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

5/ QUESTIONS DIVERSES

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire
François DANCONNIER

POUVOIR

Je soussigné(e) M. ou Mme

Donne pouvoir à M. ou Mme

De me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Livilliers du 13 février 2025, de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, signer tous documents et généralement, faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Livilliers, le

Signature précédée de la mention manuscrite : « *bon pour pouvoir* »